

## Résumé de l'analyse VOX de novembre 2021 : Complément d'enquête et analyse relatifs à la votation populaire suisse du 28 novembre 2021

*La pandémie de Covid a fortement influencé la votation à trois reprises : Premièrement, les efforts quotidiens dus à la pandémie de Covid ont polarisé davantage les camps des pour et des contres : alors que les sympathisants de l'UDC ont plus clairement dit Non, les sympathisants du PVL et du PLR ainsi que les sympathisants d'autres partis ont voté plus clairement Oui par rapport à la votation de juin. Les personnes ayant voté Non ont utilisé moins de sources rédactionnelles que ceux ayant voté Oui, mais ont par exemple plus souvent eu recours aux affiches de rue, aux commentaires en ligne ou aux médias sociaux. Deuxièmement, la pandémie a également mis en évidence la pénurie en soins infirmiers qui durait depuis longtemps déjà, ce qui a entraîné une grande solidarité avec le personnel soignant. Applaudir ne suffit pas pour que le personnel soignant soit mieux traité. Troisièmement, la pandémie dans son ensemble a fait grimper la participation électorale à un niveau record : depuis l'introduction du droit de vote des femmes en 1971, la participation moyenne n'a jamais été aussi élevée qu'en 2021. L'initiative sur la justice a été peu influencée par la pandémie de Covid : le peuple s'est opposé au tirage au sort, même s'il souhaite que les juges sans appartenance politique soient indépendants et aient des chances d'être élus. Ceci est prouvé par les résultats de l'enquête menée auprès de 3'420 titulaires du droit de vote lors de l'analyse VOX de novembre 2021. L'étude a été réalisée par gfs.bern et financée par la Chancellerie fédérale.*

### Oui contre la pénurie de personnel soignant, clairement visible dans la pandémie Initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts » (Initiative sur les soins infirmiers)

L'initiative sur les soins infirmiers a été la toute première provenant d'un syndicat de gauche à être acceptée. Ce net résultat a été obtenu grâce à un fort soutien des partisans de la gauche, des partis écologistes et du centre. Ainsi, les votes favorables du PS, des Verts et des vert'libéraux, ainsi que l'abstention du centre, ont été déterminants. Le Oui était en outre l'expression d'une confiance dans les syndicats et dans le personnel soignant et a été renforcé par des valeurs en faveur d'un État social fort et solidaire. À cela s'ajoutent les circonstances exceptionnelles de la pandémie, qui expliquent l'acceptation extrêmement nette de l'initiative. Le principal motif invoqué par les partisans du Oui était la pénurie de personnel soignant mise en évidence par la pandémie. Parmi les premières motivations les plus souvent citées, de nombreux votants ont en outre voulu exprimer leur gratitude pour le travail des soignants durant la pandémie. Les personnes ayant un lien direct avec le domaine des soins ont également voté davantage en faveur du projet. Enfin, une nette majorité a voté en faveur du projet lorsqu'elle a vu son vote influencé par la pandémie. Même les personnes ayant voté Non ont très nettement soutenu les arguments du Oui lorsque des mesures contre la pénurie de personnel soignant ou des améliorations des conditions de travail ont été exigées. Le camp du Non, fortement marqué par le PLR et l'UDC, ne voulait pas d'une telle ingérence de l'Etat avec un statut spécial des soins dans la Constitution et a jugé le contre-projet meilleur.

## Pas de hasard dans l'élection des juges fédéraux

### Initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (Initiative pour la justice) »

L'initiative sur la justice s'est concentrée sur l'instauration d'une nouvelle procédure de désignation des juges fédéraux par tirage au sort. Les électeurs ont toutefois clairement rejeté l'initiative. La majorité des oppositions provenait des partis de droite et du centre, mais aucune majorité n'est à constater pour les partis de gauche. Même lorsque la confiance dans les juges, le Tribunal fédéral et les partis était moindre, aucune majorité ne s'est dégagée en faveur du projet. Les arguments en faveur du Oui étaient que les juges devaient agir indépendamment des partis politiques, que le nouveau système serait plus équitable et que des juges sans appartenance politique pourraient être élus. Cependant, les contre-arguments, selon lesquels l'élection deviendrait un jeu de hasard et que le système actuel était l'un des meilleurs au monde, ont été beaucoup plus convaincants. Finalement, le tirage au sort n'a donc pas convaincu, malgré le fait que près de la moitié des votants sont favorables aux juges indépendants de tout parti et souhaitent permettre l'élection de juges sans appartenance politique.

## Éloge et soutien de l'électorat pour la loi Covid-19

### Modification du 19 mars 2021 de la loi Covid 19 (loi Covid-19)

Le 15 juin 2021, alors que la votation de la loi Covid-19 était terminée, on disait littéralement : après la votation, tout reste à faire. En effet, le référendum a été lancé immédiatement contre des parties modifiées de la loi Covid-19 et une nouvelle votation a eu lieu environ cinq mois plus tard.

En novembre, l'approbation était encore un peu plus nette qu'en juin : de 60 pour cent, l'approbation est passée à 62 pour cent. Des plus jeunes aux plus âgés et de la gauche à la droite, rares sont les groupes qui ont voté majoritairement contre. Les exceptions sont les personnes non vaccinées, les sympathisants de l'UDC et ceux qui font confiance aux opposants aux mesures ou aux « Amis de la Constitution ». Par rapport au vote de juin, les camps se sont davantage polarisés : alors que les sympathisants de l'UDC ont plus clairement dit Non, les sympathisants du PLR et des vert'libéraux ont plus nettement voté Oui. Les personnes ayant des affinités pour d'autres partis n'ont pas voté majoritairement Non, mais majoritairement Oui. En Suisse alémanique, les pourcentages de Oui ont été globalement plus élevés que lors de la première votation de juin 2021, tandis qu'ils ont été moins élevés en Suisse romande.

Les contre-arguments se sont focalisés sur les mesures et l'insatisfaction de la politique de lutte contre le Covid-19. Les arguments pour, qui ont été beaucoup plus souvent exprimés, sont contraires : l'objectif est de soutenir la politique actuelle de lutte contre le Covid-19, de vaincre la pandémie et de se montrer solidaire. Pour atteindre cet objectif, le certificat Covid est considéré comme un soutien important. Certes, les opposants et les partisans ont utilisé différents médias de manière intensive, mais le contenu publicitaire ou généré par les utilisateurs, comme les affiches de rue, les commentaires en ligne sur les portails d'information, les médias sociaux et Youtube, ont été des sources nettement plus importantes pour les opposants. Inversement, les personnes

ayant voté Oui ont accordé encore davantage d'attention à la télévision, à la radio, aux journaux et au livret fédéral que les personnes ayant voté Non.

Pour les personnes vaccinées, les avantages supplémentaires du certificat ont été déterminants dans la décision de novembre. Ces avantages l'ont emporté sur les préoccupations des opposants, qui craignaient que le certificat ne crée deux classes de citoyens.

Enfin, le résultat de la votation montre également la confiance dont jouit le Conseil fédéral auprès de la population : la confiance fondamentalement élevée dans le Conseil fédéral a également contribué à ce que la loi Covid-19 soit clairement adoptée.

## Une importance record a été accordée à la seconde votation Covid-19

### La participation

Le 28 novembre 2021, la participation a atteint 65,7% (loi Covid-19), soit le quatrième taux le plus élevé depuis l'introduction du droit de vote des femmes en 1971. Avec cette participation très élevée, l'année 2021 a également été celle de la participation moyenne la plus élevée depuis 1971. Contrairement à la votation du 15 juin 2021 avec le premier référendum sur la loi Covid-19, où deux projets de politique agricole étaient encore ceux auxquels on attribuait la plus grande importance, le deuxième référendum était clairement le projet principal : l'importance moyenne attribuée sur une échelle de 0 à 10 n'atteignait que 7,0 lors de la première votation référendaire, mais elle est maintenant passée à 8,8 lors de la deuxième votation sur la loi Covid-19, soit nettement la valeur moyenne la plus élevée des deux dernières législatures. Le débat, polarisé notamment par le comité référendaire, a mobilisé les pôles politiques de manière exceptionnelle et a en outre incité de très nombreuses personnes à participer, alors qu'elles ne le font que lors de votations particulièrement importantes.

### Les projets présentés aux votations

Lors de la votation du 28 novembre 2021, les électeurs suisses devaient se prononcer sur trois projets. L'initiative sur les soins infirmiers et la loi Covid-19 ont été adoptées et l'initiative sur la justice a été rejetée.

## A propos de l'étude

### Le projet VOX aujourd'hui

En Suisse, après chaque votation, l'institut gfs.bern réalise sur mandat de la Chancellerie fédérale une enquête représentative au cours de laquelle il interroge quelque 3'000 titulaires du droit de vote sélectionné-e-s de manière aléatoire. Sont intéressants les motifs pour et contre la participation et les motifs des décisions des titulaires du droit de vote. En phase préparatoire à chaque votation, gfs.bern élabore en collaboration avec le Dr. Sébastien Salerno le questionnaire de l'enquête VOX. Les questionnaires des analyses post-votation VOX/VOTO du passé forment l'ossature du présent questionnaire. Pour préserver la valeur des séries de données, seules des questions spécifiques aux projets (par ex. les arguments pour ou contre un projet de loi) sont chaque fois nouvellement formulées. La mise au point du questionnaire relève exclusivement des compétences de gfs.bern.

Depuis novembre 2020, l'enquête est réalisée en ligne et sur questionnaire papier. Au préalable, les données sont recueillies par téléphone à chaque fois auprès de 1'500 titulaires du droit de vote. Au plan du contenu, les questions capitales portent sur la participation à la votation, sur les décisions de vote et sur les arguments. En outre sont sondées les échelles de valeurs et les indications sur les usages des médias lors des votations. Chaque enquête s'achève par des questions d'ordre statistique (par exemple le niveau d'éducation, l'état civil, l'origine, les conditions de logement, etc.), car l'importance de ces variables dans le comportement de décision politique est bien connue.

Au terme de l'enquête, toutes les données sont anonymisées. Ni les noms, ni les adresses, ni les dates de naissance ne sont disponibles dans le jeu de données destiné à être analysé. Les coordonnées des participant-e-s aux études sont supprimées au terme de l'enquête. Il est par conséquent impossible d'identifier des personnes particulières. Les données sont publiées sous une forme anonymisée et peuvent être librement téléchargées depuis [Swissvotes](#). Les anciens enregistrements de données VOX seront également disponibles prochainement sur [Swissvotes](#). Les anciens rapports VOX le sont déjà.

### Qui finance les études VOX ?

La Chancellerie fédérale suisse finance les études VOX. Au nom du Conseil fédéral, elle a émis un appel d'offres public et chargé ensuite l'Institut de recherche gfs.bern d'effectuer les enquêtes pour la législature en cours.

Vous trouverez des informations complémentaires sur [vox.gfsbern.ch](http://vox.gfsbern.ch)

gfs.bern ag  
Effingerstrasse 14  
CH – 3011 Bern  
+41 31 311 08 06  
info@gfsbern.ch  
www.gfsbern.ch

Das Forschungsinstitut gfs.bern ist Mitglied des Verbands Schweizer Markt- und Sozialforschung und garantiert, dass keine Interviews mit offenen oder verdeckten Werbe-, Verkaufs- oder Bestellabsichten durchgeführt werden.

Mehr Infos unter [www.schweizermarktforschung.ch](http://www.schweizermarktforschung.ch)

 **SWISS INSIGHTS**  
Institute Member

 **gfs.bern**  
Menschen. Meinungen. Märkte.